



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
 ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : **23**
 (- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : **22**
 Nombre de présents : **16**
 Nombre de votants : **21**
 Date de convocation : **23/05/2016**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 du 30 mai 2016**

-- o0o --

L'an deux mille seize, le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS (a procuration pour Mme DARGELOSSE), M. DUBOS (a procuration pour M. DUPLA), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. DUCASSE, M. BRUEY, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, GOSSELIN, Mme GARRIDO (a procuration pour Mme ULMANN), M. TAUZIA, Mme DAUGREILH.

Etaient excusés : Mmes DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme DEGOS), ULMANN (a donné procuration à Mme GARRIDO), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUERES), M. DUPLA (a donné procuration à M. DUBOS), Mme THIEBLIN.

Un scrutin a eu lieu, Mme DAUGREILH Valérie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C
Délibération n°10

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Travaux Mairie – Dépôt de dossier auprès du CDG 40 – FIPHFP

M. le Maire propose à l'assemblée de transmettre aux services du CDG40 le dossier auprès du FIPHFP, dans le cadre des travaux de la Mairie prenant notamment en compte les travaux d'accessibilité.

Par délibération du 30 octobre 2012 confirmant l'adhésion de la commune du TARTAS auprès du CDG40 pour le projet mise en accessibilité de l'hôtel de ville a sollicité l'accompagnement des services du FIPHFP ainsi que les meilleurs financements possibles,

Par délibération du 24 novembre 2014 confirmant l'opération travaux mairie, puis par délibération du 14 avril 2015 précisant le déroulement de l'opération, avis favorable a été donné par les services de la DDTM en novembre 2015 au titre du programme AD'AP.

Sur la base du dossier déposé au titre du FSIPL auprès des services de l'ETAT et adopté en séance du 30 Mai 2016,

Il est proposé à notre assemblée de :

- transmettre dans les meilleurs délais aux services du CDG le dossier permettant le lancer des travaux pour la mairie,
- solliciter les meilleures aides touchant à l'accessibilité sur la base d'un montant estimé de 450 000 HT de travaux,
- d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents s'y rapportant

.../...

Après en avoir délibéré

Identifiant unique* 040-214003139-20160530-2016_C10-DE

Envoyé en préfecture, le 31/05/2016 - 14:35

Reçu en préfecture, le 31/05/2016 - 14:40



* Numéro de suivi de la Préfecture de la Région Occidentale de la Nouvelle-Aquitaine (PREPO)

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

TRANSMET dans les meilleurs délais aux services du CDG le dossier permettant le lancer des travaux pour la mairie.

SOLLICITE les meilleures aides touchant à l'accessibilité sur la base d'un montant estimé de 450 000 HT de travaux.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES